



**LACROIX-FALGARDE**

**N/Réf. :** Gaëlle SANCHO – AFFAIRES SCOLAIRES  
**Objet :** Année scolaire 2019/2020

**Madame, Monsieur,**

Nous vous informons que comme à l'accoutumée, le restaurant scolaire municipal fonctionnera dès le **1<sup>er</sup> jour de la rentrée**. Les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Vous trouverez ci-joint, le règlement du service de restauration scolaire auquel vous voudrez bien **strictement** vous conformer, ainsi qu'une demande d'inscription que je vous remercie de nous retourner dûment complétée et signée **AVANT LE 25 AOUT 2019 dernier délai** pour une inscription effective dès le premier jour. **Dans le cas où l'inscription n'est pas parvenue en MAIRIE dans les délais, votre enfant ne pourra pas manger à la cantine la semaine de la rentrée.** Comme pour la rentrée précédente, vous pouvez également retourner vos formulaires, en **FORMAT PDF UNIQUEMENT**, à l'adresse mail suivante, [accueil.mairie@lacroixfalgarde.fr](mailto:accueil.mairie@lacroixfalgarde.fr) **avant le 25 août 2019.**

Comme pour l'année scolaire précédente, la semaine de 4.5 jours est maintenue à la rentrée.

Pour les familles souhaitant bénéficier du restaurant scolaire le mercredi, sans pour autant rester toute l'après-midi au centre de loisirs, il y a lieu de procéder à une inscription auprès du CIAS du SICOVAL au titre de l'Accueil Loisir Sans Hébergement pour la prestation 12 h-14h. Pour tous renseignements et inscriptions, vous voudrez bien prendre contact : Éric COUDON–Directeur ALSH : Téléphone :05.34.43.78.81-mail : [accueildeleisirs.coteaux.cias@loisireduc.org](mailto:accueildeleisirs.coteaux.cias@loisireduc.org)

Vous trouverez ci-joint également, le règlement du service garderie auquel vous voudrez bien **strictement** vous conformer, ainsi qu'une demande d'inscription que je vous remercie de nous retourner dûment complétée et signée, à la mairie, en vous conformant aux mêmes délais que pour la restauration scolaire, soit le 25 août 2019.

Concernant les temps d'Activités périscolaires, le règlement, ainsi que le formulaire d'inscription, seront également à retourner en mairie avant le 25 août 2019.

Veillez croire, **Madame, Monsieur**, à l'assurance de mes sentiments distingués et les meilleurs.

**Le Maire,  
Michel CHALIE**